

Compte rendu du conseil d'administration du 22 mars 2016

Membres présents : Cf. liste d'émergence ci-dessous

Ordre du jour :

- compte financier 2015
- contrats et conventions

1- Approbation du compte-rendu du dernier CA 11/02/2016 (20 pour, 1 abstention)

2- Compte financier (voir documents joints)

Monsieur Gaboriau (agent comptable) fait la présentation du compte-rendu de gestion et l'analyse des données financières du collège de Jarrie pour l'année 2015.

Arrêt du compte financier sans réserves (21 pour)

Affectation du résultat (21 pour)

Questions :

- (M Herbst) Pourquoi faut-il des réserves pour le service d'hébergement ?
(M Gaboriau) Il s'agit d'une réserve de sécurité pour couvrir les risques de non-paiement.
- (M Stephen) Qu'en est-il de la subvention du SICCE concernant l'achat du matériel de musique ?
(Mme Deneuille) La facture a été réglée directement par le SICCE.
- (M Perrin-Terrin) Le F.S. Collégien peut-il être mobilisé pour les familles qui ne payent pas la cantine ?
(Mme Deneuille) Oui, il suffit que la famille suive la procédure et que le dossier soit étudié en commission. Très fréquemment le F.S.C. prend le relais des familles.
- (M Vincenzi) Le FDR du collège est-il bon ?
Le FDR du collège est très positif, mais il ne faut pas oublier qu'il est gonflé artificiellement par l'avance faite par le département pour la restauration et qu'un retard du versement de cette avance peut mettre le collège en grande difficulté.
- (Mme Ho Shui Ling) Quels sont les risques financiers du collège ?
(M Subileau) Le risque est d'engager des dépenses trop importantes pour le collège, notamment pour des rénovations/rafraichissements, et de dépasser l'enveloppe budgétaire en fin d'année en raison des dépenses de viabilisation.

(M Gimel, élu du département) Concernant les travaux de rénovation prévus initialement sur 4 ans (2015, 2016, 2017, 2018), ils seront certainement réalisés sur 3 ans (2015, 2016, 2017). Le souhait de les faire sur 2 ans est compliqué pour des raisons techniques et pour les délais nécessaires pour que les entreprises se mettent en marche dès cet été 2016. Ces avancées pour les travaux sont liés au plan de relance mis en place par le département.

Départ de Monsieur Gaborieau

3- Conventions

- **Convention UGAP vague 3 (20 pour)**
Concerne la fourniture de Gaz pour le collège.
- **Convention gymnase (20 pour)**
Modification de la répartition du financement du gymnase entre Jarrie et le département.
- **Convention centrale de nettoyage (20 pour)**
Permission d'installer une centrale de nettoyage gratuitement par le fournisseur de produits ménagers.
- **Convention FFSS38 (20 pour)**
Possibilité de faire venir des secouristes fin juin pour mettre nos élèves de 4^{ème} (qui ont tous la chance de suivre la formation aux premiers secours) en situation.

4- Questions diverses

- (Mme Acquadro) Les élèves (notamment de 4^{ème} qui ont des classes avec 31 élèves) et leurs parents trouvent que les effectifs deviennent surchargés et que les conditions d'enseignement sont plus difficiles.
(M Subileau) Conformément à ce qui a été annoncé lors du CA sur la DG, les seuils sont tous à 30 élèves et il arrive qu'en cours d'année des élèves supplémentaires soient ajoutés quand la division des élèves nous les affecte. Ces effectifs importants sont plus difficiles à manier, mais ils correspondent à la réglementation.
- (M Fallet) Les retours des parents pour les conseils de classe signalent pour la cantine : de la vaisselle pas toujours propre, des repas froids et des grands qui dépassent les plus petits dans les files d'attente.
Pour le bus de Brié de 9h, les horaires n'ont pas été modifiés et les élèves arrivent trop tôt au collège.
- (M Fallet) Les notes du télé-service sont-elles mises au fil de l'eau ?
(M Subileau) Quand le changement de trimestre est effectué les notes rentrées par les enseignants apparaissent dès le lendemain. Les enseignants ne rentrent pas tous leurs notes au fur et à mesure.
- (M Fallet) Les comptes rendus des exercices d'alerte sont-ils consultables ?
(M Subileau) Oui, cependant un petit délai peut être nécessaire pour que la rédaction de ceux-ci soit faite.
- (Mme COMBAZ) Les fonds de réserves peuvent-ils servir pour l'achat d'une armoire ventilée et de microscopes ?
(M Subileau) Une demande au département devrait aboutir pour l'armoire ventilée. Les fonds de réserves peuvent servir pour l'achat de microscopes, mais nous serons prudents sur l'utilisation de ces fonds de réserve en raison de l'incertitude des coûts de fonctionnement du nouveau gymnase.